№ 133. Dimanche 4 Juin 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS : les premières 5 lignes fl. 1:50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Sous*, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. van Weelden, libraire, *Sous*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

AVIS IMPORTANT.

A commencer de ce jour, il sera publié tous les jours, vers les onze heures du matin (les Dimanches compris) un Bulletin du *Journal de La Haye* qui contiendra les dernières nouvelles de France, d'Angleterre et de Belgique, ainsi que le cours des Fonds publics. — Le prix de chaque bulletin est de 10 cents, remis à domicile à La Haye, ou franco par la poste pour tout le royaume. — On peut s'abonner pour le bulletin du *Journal de La Haye* aux bureaux de la rédaction. — L'envoi pourra en être fait par les convois de chemin de fer, et arriver à Amsterdam et à Rotterdam avant l'heure de la Bourse.

L'Edition du soir du *Journal de La Haye* contient la cote des Fonds publics à Amsterdam du même jour, transmise par le télégraphe.

LA HAYE, LE 3 JUIN.

REVUE POLITIQUE.

Nous avons, à différentes reprises, parlé de la résolution prise par le gouvernement des Indes britanniques, relativement à l'assimilation des navires étrangers aux navires anglais pour l'importation de produits aux Indes.

Le journal *the Friend of India* a publié, le 16 mars, à ce sujet, un fort long article pour faire ressortir toute la libéralité de cette résolution. Toutefois, si nous portons un regard scrutateur sur la statistique commerciale de l'Inde depuis l'année 1841 jusqu'à l'époque où le gouvernement s'est décidé à changer le tarif, nous croyons que le cabinet britannique a eu plutôt en vue les intérêts de ses possessions coloniales que ceux des nations maritimes. En effet, de 239,275 tonnes, chiffre auquel s'élevaient les droits payés en 1841, ils n'étaient plus que d'environ 200 mille la dernière année. On espère donc par la suppression des énormes droits dont étaient grevés les produits importés par navires étrangers, faire sortir le commerce international de cette stagnation dans laquelle il se trouve en ce moment.

Quand de tous côtés on annonce que le différend entre le Danemarck et la Prusse est sur le point d'être aplani, les journaux viennent nous apprendre que les hostilités ont recommencé de nouveau. Après que les troupes fédérales eurent quitté le Jutland et renoncé à la contribution militaire, environ huit mille Danois ont débarqué à Alsen et surpris un corps allemand composé de sept mille hommes, qu'on présume être Mecklembourgeois, et l'ont mis en fuite. On dit que les Danois ont fait 900 prisonniers et pris 6 pièces d'artillerie.

A en juger d'après les nouvelles apportées ces jours-ci par les journaux allemands relativement aux arrangements qu'on serait à la veille de conclure entre les parties belligérantes, on serait porté à considérer ces nouvelles comme erronées, si nous n'avions sous les yeux différents journaux de Copenhague, qui nous apprennent que les Danois ne veulent entendre à aucun des arrangements préliminaires dont il a été question; et ils sont plus que jamais éloignés de rendre les navires saisis.

Le gouvernement danois, après avoir accepté la médiation de l'Angleterre dans l'aplanissement de ce différend, n'aurait certes pas agi ainsi s'il ne croyait pouvoir compter sur l'appui de l'une ou de l'autre des grandes puissances. On prétend même que la Suède aurait offert un assez fort appui au Danemarck.

Toutes ces réflexions et bien d'autres encore sont mises en avant par les journaux allemands, qui censurent avec amertume la marche suivie par la diplomatie dans cette affaire. Ils se plaignent d'un manque d'unité en Allemagne, et surtout de la part du Hanovre et de la Prusse qui, à ce qu'on dit, se refusent à envoyer un plus grand nombre de troupes dans le Schleswig.

Les changements de ministères se succèdent rapidement en Turquie. Il y a à peine huit jours, nous annoncions l'avénement au pouvoir de Saïd-pacha, et déjà nous le voyons auquel lui remplacé par Riza-pacha. Le triomphe de Saïd-pacha n'a donc pas été de longue durée. Quiconque a suivi attentivement la marche politique de son prédécesseur, aurait pu prévoir le sort qui lui était réservé. On ne fait plus aujourd'hui impunément de réaction, pas même en Turquie, surtout quand on l'essaie par les voies détournées employées par ce nouveau ministre du divan. Le sultan, qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans un de nos derniers numéros, avait rappelé de Paris Reschid-pacha, ce représentant des idées européennes et du progrès, a pu se laisser effrayer un instant des conséquences que pourraient avoir sur son empire les derniers événements de l'Europe; mais il était impossible que ce jeune souverain, occupé depuis plusieurs années de la régénération de son empire, ne revint promptement à des idées plus rassurantes. Nous publions plus loin des détails assez curieux sur la chute de Saïd-pacha.

Nous appelons aussi l'attention de nos lecteurs sur une circulaire adressée à tous les consuls russes par le représentant de l'empereur Nicolas près la cour d'Athènes. Dans cette circulaire s'élève contre l'esprit révolutionnaire qui désorganise, dit-il, tous les Etats de l'Europe, le ministre russe recommande aux consuls de mettre leur influence en usage pour empêcher que cet esprit ne se fasse jour en Grèce. Quelques personnes ont voir dans cette publication l'intention du roi Othon de se placer en quelque sorte sous la protection de la Russie.

Depuis deux jours nous sommes sans nouvelles sur le théâtre de la guerre en Italie. On sait que la jonction du corps d'armée commandé en dernier lieu par le général Nugent et maintenant par le comte Thurn, s'est opérée avec les troupes du maréchal Radetzki. Cet événement ne doit, quant à présent, rien faire préjuger sur le résultat définitif de la lutte engagée entre les troupes autrichiennes et l'armée du Piémont; mais il fait pressentir que la crise va bientôt se résoudre. Désormais, le maréchal Radetzky n'a plus rien à attendre, il a reçu tous les renforts qu'il pouvait espérer; il faut maintenant qu'il se décide à accepter la bataille décisive qui lui est offerte par le roi de Sardaigne. Il faut s'attendre à recevoir d'ici à peu de jours des nouvelles graves du théâtre de la guerre.

A peine l'Assemblée nationale allemande réunie à Francfort, que déjà il se forme dans son sein un *Sonderbund* allemand, composé de la Bavière et du Hanovre. La Bavière prend son opposition au sérieux. Elle ne veut pas de l'unité allemande avec un Empereur ni avec un directoire.

Elle veut un comité exécutif composé du roi de Prusse, de l'empereur d'Autriche et du roi de Bavière, avec deux chambres : l'une, chambre des pairs, l'autre, l'Assemblée nationale. Elle dénie à l'Assemblée le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats confédérés. Le Hanovre ne va pas si loin, mais il proteste contre la centralisation de l'Assemblée, et ne voudrait pas qu'avec un empereur elle fût plus démocratique que les Etats-Unis d'Amérique.

L'agitation chartiste semble prendre une nouvelle activité en Angleterre, et surtout dans les districts manufacturiers. Les chartistes se munissent de fusils et s'exercent au maniment des armes et aux manœuvres militaires.

L'autorisation demandée à l'Assemblée nationale de France pour la mise en accusation d'un de ses membres, M. Louis Blanc, occupe aujourd'hui toute la presse parisienne. Les opinions dans les bureaux de l'Assemblée sont tellement divisées sur cette question qu'il serait difficile d'en prévoir aujourd'hui le résultat. Quelques journaux continuent à parler d'un désaccord entre les membres du pouvoir exécutif. A les en croire, M. de Lamartine s'occuperait très peu de la direction des affaires publiques et M. Ledru-Rollin s'en tiendrait à l'expectative.

La Seconde Chambre des Etats-Généraux doit s'assembler en séance publique vers le 15 de ce mois. On croit que le projet de Loi-Fondamentale modifiée sera immédiatement présenté. La commission nommée par le conseil-d'Etat pour faire un rapport sur ce projet de constitution, poursuit avec le zèle le plus louable sa tâche difficile. Espérons que cette fois il régnera une unité de vues complète entre les hommes d'Etat appelés à doter le pays d'institutions nouvelles.

Dans cette grave circonstance, comme en bien d'autres, la Hollande a encore une fois donné à l'Europe entière l'exemple de ce qu'une nation sait faire et obtenir, grace à sa prudente réserve et à sa confiance dans les hommes choisis pour la gestion des affaires publiques. Quand, dans presque toute l'Europe, à une ou deux exceptions près, tous les Etats se trouvent ébranlés par de fortes commotions politiques, quand ces Etats n'obtiennent leurs institutions que par des concessions arrachées par lambeaux au moyen d'émeutes populaires, la nation hollandaise les attend de l'attitude digne qu'elle a su conserver. Aussi sera-t-elle une de celles qui, par les voies raisonnables, seront le plus sûrement arrivées à leurs fins légitimes.

Hier a eu lieu à la Cour un grand dîner de famille auquel a assisté S. A. R. le Prince de Prusse. La veille il y avait eu grand dîner chez S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas.

Le conseil des ministres a été assemblé hier à deux heures.

Le Roi, par arrêté du 27 mai dernier, a accordé à M. I. A. Keun, démission honorable de ses fonctions de vice-consul des Pays-Bas à Bucharest.

Par arrêté du 16 et du 23 mai, le Roi a, en vertu de la loi du 9 mai 1846 sur les pensions civiles, accordé une pension de 5,000 florins au ministre d'Etat, baron Zuylen van Nyeveld, ancien ministre des affaires du culte réformé, et une pension de 5,000 florins au lieutenant-général Last, ancien ministre de la guerre.

Nous étions bien informé en annonçant hier que le choix du Roi pour le département des finances s'était fixé sur M. le référendaire Van Bosse. Nous apprenons à l'instant que le Roi vient de nommer M. Van Bosse conseiller d'Etat en service extraordinaire et de le charger *ad interim* du portefeuille du département des finances.

M. Duval de Beaulieu, attaché de la légation belge, remplace ici M. Beyens, qui passe en la même qualité à la légation belge à Madrid.

On attend incessamment l'arrivée à La Haye de M. Van Zuylen, qui, en qualité de secrétaire de la légation belge près la cour des Pays-Bas, succède à M. Vermersch, qui, comme on sait, est aujourd'hui chargé d'affaires belge à Athènes.

On écrit de Paris, le 30 mai :

Hier soir, M. Bastide, ministre des affaires étrangères, s'est rendu chez M. le prince de Ligne, pour lui annoncer qu'il serait reçu aujourd'hui, à midi, au petit Luxembourg, par la commission exécutive.

« L'ambassadeur belge s'est donc rendu aujourd'hui à ce palais, accompagné le tout le personnel de l'ambassade. Il a d'abord été reçu par M. Bastide; et bientôt tous les membres de la commission exécutive, à l'exception de M. de Lamartine, retenu, dit-on, dans ses appartements, par une indisposition peu dangereuse, d'ailleurs, ont été introduits dans le salon où la réception avait lieu.

» M. le prince de Ligne a prononcé le discours suivant, en remettant ses lettres de créance entre les mains de M. Arago :

» Les instructions de mon gouvernement me prescrivent de rechercher » tous les moyens de maintenir et de resserrer de plus en plus les liens de » bon voisinage et de solide amitié entre la Belgique et la France.

« Les rapports qui, depuis longtemps, unissent mon pays à la puissante » nation française, sont cimentés par des intérêts et des sympathies réci- » proques.

» En 1830, la Belgique a reconquis sa nationalité au prix de son sang; » depuis dix-huit ans, elle vit heureuse de ses nouvelles destinées, sous » l'égide de sa neutralité politique et des libertés les plus larges et les plus » généreuses.

« Il lui appartenait de donner à la république française un témoignage » empressé du bon accord que son plus vif désir est de voir régner entre les [illegible]

« Je suis heureux d'être l'organe des vœux de la Belgique pour la pros- » périté et la gloire du peuple français. »

» En répondant à ce discours, M. Arago a exprimé, au nom de la république, les vœux les plus vifs pour la tranquillité, l'indépendance et la prospérité de la Belgique. Il a manifesté l'espérance que les quelques nuages qui avaient pu naître, à la suite de faits regrettables auxquels le gouvernement français était resté complétement étranger, disparaîtraient sans laisser aucune trace, maintenant que des relations officielles étaient établies entre les deux pays. »

« La réception s'est terminée par un échange mutuel de quelques paroles de politesse, et tous les membres de la commission exécutive ont accompagné M. le prince de Ligne jusqu'à la porte du salon attenant à celui dans lequel la réception avait eu lieu. »

L'*Héraldo*, journal espagnol ministériel, publie l'article suivant sur la reconnaissance de la république française par le gouvernement de Madrid :

« La reconnaissance de la république française entre parfaitement dans la ligne de conduite que le gouvernement avait annoncée aux cortès. La république française ayant été sanctionnée par le vote du pays, et étant légitimement représentée dans l'Assemblée nationale, le gouvernement espagnol devait renouer les liens qui nous ont *toujours* unis à la nation voisine. Nous n'avons rien à voir dans sa constitution intérieure, par la même raison que nous ne permettrions pas qu'on intervînt dans la nôtre.

« La reconnaissance était *indispensable* pour nous, comme elle le sera pour la *plus grande partie* des nations de l'Europe, et nous nous félicitons de ce que les relations des deux pays, qui conservent tant de souvenirs d'union et d'amitié, aient été rétablies sur leur ancienne base officielle. »

La *Gazette de Rome* du 20 mai contient, dans sa partie officielle, une nouvelle note relative à la mission extraordinaire de Mgr. Luquet auprès de la confédération helvétique. Cette note [illegible] instructions qu'il a données à Mgr. l'évêque d'Hébron aient bien comprises de tous et fidèlement suivies. Voici comment s'exprime le journal officiel de Rome :

« En confirmation de ce qui a été dit dans cette *Gazette*, numéro 69, du 22 avril, au sujet de Mgr. Luquet, envoyé extraordinaire et délégat apostolique de Sa Sainteté près la confédération helvétique, nous rapportons ici un passage de la note adressée par ce prélat, le 2 de ce mois, à Son Exc. l'avoyer du canton de Lucerne : « Une interprétation inexacte de » mes paroles, y est-il dit, a donné lieu à un bruit qui s'est accrédité d'une » manière très-préjudiciable à l'Eglise, dans les différentes parties de la » confédération. On voudrait supposer que je reconnais aux gouvernements » le droit de supprimer ou de modifier notablement les maisons religieuses » sans l'intervention de l'autorité du Souverain-Pontife. Je n'ai jamais ni » affirmé ni exprimé une telle maxime. En conséquence je proteste, comme » c'est mon devoir, contre les conséquences qu'on pourrait en déduire. De » plus, par cette déclaration, je réserve, autant qu'il est en moi, les droits » du Saint-Siége sur la question relative au couvent de Saint-Urbain et aux » autres monastères de votre canton. »

» Du reste, sur tous les objets qui peuvent se rapporter à la mission de Mgr. Luquet en Suisse, nous sommes autorisés à déclarer que, nonobstant tout ce qu'on a pu annoncer, croire ou imaginer en sens contraire, le Saint-Père, en pourvoyant selon la diversité des circonstances aux besoins de la religion, a pris et prendra les déterminations convenables avec toute la maturité nécessaire de conseil, et en suivant toujours les maximes constantes du Saint-Siége. »

Conflit Anglo-Espagnol.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE M. BULWER ET LE DUC DE SOTOMAYOR.

1. Lettre de sir Bulwer à lord Palmerston, pour justifier sa conduite à Madrid :

Madrid, 14 mai 1848.

» Ayant lu les discussions soulevées sur l'époque à laquelle je me suis adressé au duc de Sotomayor, et le choix que j'ai fait du mode de communication, je viens exposer de la manière la plus claire ma conduite à cet égard. Et d'abord, sans examiner les termes précis ou la signification apparente de la dépêche de votre seigneurie, je prends sur moi la responsabilité de dire qu'un agent à mon avis comprendrait très mal son devoir ici, s'il ne considérait pas toujours que, sauf dans des cas très-extraordinaires, il a laissé beaucoup à sa discrétion. Aussi, pensai-je que je devais me guider de l'esprit de vos instructions du 16 mars, et agir après ces instructions suivant les circonstances leur donnant plus ou moins de valeur, et suivant avec plus ou moins de formalité et de vigueur, selon les exigences de la nécessité. Lorsque votre dépêche me parvint, les cortès siégeaient encore. La tranquillité était entière à Madrid. Je n'avais aucun conseil formel à donner relativement à la matière dont traitait cette dépêche. Plus tard les cortès furent brusquement (pour des raisons qui n'étaient pas de nature à satisfaire l'opinion publique), suspendues ou prorogées. Le gouvernement, ayant acquis certains pouvoirs d'action qui ne lui étaient pas dévolus d'après la législation ordinaire, il en résulta un vif mécontentement.

» Dans cette circonstance, je crus devoir indiquer verbalement au duc de Sotomayor et à la reine-mère des opinions analogues à celles de Votre Seigneurie.

» Le mécontentement aboutit à une révolte déclarée. L'insurrection fut remarquable par la circonstance que le pays, qu'elle était faite par des bourgeois seuls. Ces bourgeois combattirent avec beaucoup de courage. Il est à observer cependant qu'elle fut limitée aux plus violents adversaires du gouvernement. L'insurrection n'eut pas plus tôt été apaisée, que le gouvernement espagnol, laissant de côté toute apparence de légalité et de conci-

...n, commença à faire des révolutionnaires de ceux à l'attitude passive ...nt desquels il devait surtout sa victoire. Tous les vieux soldats qui ...les drapeaux du duc de la Victoire, avaient exposé leurs jours et gagné ...leurs honneurs sur le champ de bataille pour la liberté constitutionnelle, furent éloignés de leurs foyers et de leurs familles, et envoyés brusquement, d'une manière offensante et dégradante sur des points éloignés. Des personnes de toutes classes (à quelques exceptions près) furent arrêtées, et arrêtées, parce qu'on supposait leurs opinions démocratiques en général. M. Olozaga, l'un des plus illustres citoyens de l'Espagne, membre de l'ordre de la Toison-d'Or, ancien président du conseil de Sa Majesté Catholique, M. Patricio Escosura, anciens ministres et députés distingués, furent arrêtés et conduits dans un port de mer pour être embarqués.

» Ils demandaient vainement des explications : pas de réponse; sans autre forme de procès, on les dirigeait sur les Philippines. Mylord, je ne vous dirai pas que toutes ces choses, qui se passaient sous les yeux d'un Anglais animé de sentiments libéraux, n'affectaient pas son cœur : je ne rougis pas d'avouer que ces actes m'émurent, mais, je ne le pensai pas, au point de me faire oublier mes devoirs. J'avais remarqué que tant que les formes du gouvernement constitutionnel avaient été sauves, même aux moments dangereux, les événements de la France n'avaient pas altéré le moins du monde la tranquillité à Madrid. J'avais observé ensuite qu'une marche moins constitutionnelle avait été suivie d'une insurrection populaire. Cette insurrection avait échoué parce qu'une classe considérable et importante de personnes, bien qu'hostile aux hommes du pouvoir, comme parti, n'y avait pas participé. Je voyais enfin que le gouvernement s'attaquait à cette classe sans forme ni ordre, sans motif spécifié ni justice à invoquer, et c'était cependant de la répugnance de cette classe à s'engager dans une nouvelle guerre civile qu'dépendait la tranquillité du pays.

» Je voyais surtout, mylord, que le gouvernement de S. M. C. entrait dans une voie où il devait exclusivement compter sur l'appui de la force armée, et j'avais de fortes raisons de croire que bon ne pouvait pas compter sur la troupe ; les informations qui me parvenaient me faisaient craindre qu'un jour (le jour d'après la communication que j'avais faite sur mûre réflexion) une insubordination militaire, si les choses restaient dans cet état, se manifesterait sérieusement. Je savais aussi qu'il se tramait de nombreuses combinaisons pour ramener le comte de Montemolin, avec la constitution de 1837 ou 1812, et je prévoyais que si l'on persévérait dans la politique adoptée, cette idée pouvait être dangereuse. Nous sommes liés à la reine par des obligations particulièrement contractées dans l'intérêt des principes libéraux dans ce pays; nous pouvions être endemeure de la secourir contre le chef d'un despotisme militaire, contre un prince se faisant l'apôtre des doctrines constitutionnelles, ou de l'abandonner brusquement à l'heure du plus grand péril et de la détresse. A une marche de modération et de légalité, avait succédé un système de violence et de loi martiale, et de plus j'apercevais une tendance à la dissolution de l'alliance qu'il était de mon devoir de cultiver et de confirmer.

» En un mot, les principes recommandés par Votre Seigneurie étant notoirement abandonnés, le danger de Sa majesté Catholique croissant chaque jour, et les liens qui unissent les reines d'Angleterre et d'Espagne, se détachant de plus en plus, devait-on attendre une autre occasion? Je crois que je devais alors agir, usant de toute mon influence. Les renseignements qui me parvenaient m'inspirant de justes alarmes sur les conséquences d'un retard, durent faire cesser mon hésitation; ils me dictèrent la conduite à suivre. Je ne pensais pas assurément qu'une correspondance confidentielle dût être publiée par les journaux, ni que l'on prît pour une sérieuse offense ce qui résultait de conversations. Mais j'avais la conviction que ni dans la note de Votre Seigneurie, ni dans la mienne il ne se trouvait un seul sentiment de nature à faire rougir un homme d'Etat anglais, et je savais pertinemment que le gouvernement anglais avait le droit (droit exercé de la manière la plus libérale vis-à-vis d'une alliée jeune et sans expérience) d'exprimer les opinions que j'émis alors.

» La publication qui a eu lieu, le courroux qui a été manifesté, n'aurait pas eu lieu, sous l'empire d'une discrétion ordinaire de la part des ministres chargés habituellement, traitent des matières officielles avec des puissances amies, mais pas de relations officielles régulières et qui, lors de la réponse, étaient sous l'influence de l'opinion erronée que l'Angleterre était dans les convulsions de l'impuissance. Assurément les événements ont prouvé que j'étais bien informé, quant à l'esprit des troupes: l'insurrection militaire ne s'est pas fait attendre. N'est-il pas évident que l'armée sur laquelle le gouvernement a placé toute sa confiance, n'est pas une sûre égide!

» Ces bandes carlistes, en Catalogne, ne se sont-elles pas accrues à ce point que les forces de la reine ne tiennent que les villes de cette province. Le pays peut-il être sûrement armé comme autrefois contre une force étrangère ou un ennemi intérieur? Peut-il loyalement supporter les frais d'un gouvernement s'appuyant sur une armée nombreuse et dispendieuse? Quelque malheur a-t-il suivi ma dépêche? La faute n'en serait pas à moi qui ne l'ai pas publiée.

» Au contraire, dès l'instant où l'on a supposé que l'Angleterre s'intéressait à la monarchie constitutionnelle d'Espagne, et qu'elle favoriserait ses principes, pas un cri ne s'est élevé en faveur d'une autre forme de gouvernement et cela ne sera pas tant que l'Angleterre conservera sa position ici, position qui lui convient le mieux. Ce n'est pas une position de partialité, je m'y suis toujours opposé ; mais il est toujours honorable et politique aussi, dans le pays où il y a une opinion publique, de ne pas affecter l'indifférence pour le bien ou le mal. Pas d'immixtion dans les affaires personnelles, pas d'intrigues ; mais les grands principes doivent être professés. Si le système est sage, peut-il l'être plus ailleurs qu'en Espagne, où nous ...à implanter une constitution, que nous désirons garder pour alliée, si ...ne pourrions pas compter avoir pour alliée, si elle épuisait ses ressources ... le maintien du despotisme qui ne saurait avoir nos sympathies. ... considère ces choses, mylord, plus j'ai la conviction: 1° que nos opinions ... ma conduite dans la bonne voie, et 2° que ces opinions sont justes.

» Dans ma profession ... souvent que la réputation du serviteur public dépende de faits qui ne peuvent pas être livrés à la publicité, ou de la marche d'événements dont le temps seul peut vous rendre grâce à votre seigneurie de votre approbation, mais sachant aussi qu'elle n'est pas tout à fait impartiale, je sais que lorsque les faits seront connus, il me sera rendu justice par tous. — Au reste, l'acte qui a occasionné tant de discussions ne doit pas être lu isolément, et sans tenir compte d'une série d'autres actes, ayant tendu au même objet, empêcher l'Espagne d'arriver à l'extrémité dans laquelle elle se trouve, extrémité qui plonge le gouvernement lui-même dans toutes les horreurs, l'insécurité et les calamités de la révolution, et menace en même ... de la révolution, si elle arrivait, même plus désastreuse qu'elle ... dans des circonstances ordinaires.

» Votre conduite, dans ... importante mission, a été ...

2° Lettre du duc de Soto-Mayor à Bulwer, en lui envoyant ses passeports et l'invitation de quitter Madrid dans les 48 heures :

« Madrid, 17 mai 1848.

» Monsieur,

» Des considérations de la plus haute importance m'imposent le pénible ...cheir de vous faire part d'une résolution du gouvernement de la reine, ...ntée avec autant de répugnance qu'elle a été inspirée par les plus purs ...ments de dévouement.

» ... savez, comment l'opinion publique en Espagne s'est prononcée ... de la presse périodique, et de toutes les manières possibles, ... contre la personne, relativement aux récents événements. Les efforts du gouvernement ... paraissaient insuffisants pour comprimer le ressentiment profond que nous ... digne habitant de cette capitale et de la fidèle garnison. Le gouvernement ... pensé, des craintes ou appréhensions que la sûreté de la personne ... de l'Angleterre à Madrid, s'...malheureusement venaient à se réa... nes qui dans tous les temps ont rempli de tribulations cette malheureuse capitale ... nous avons ...

» ... important ... a été ... prouvée par l'opinion publique en Angleterre, condamnée dans le parlement anglais et censurée par la presse. Le gouvernement de S. M. C. ne saurait la défendre, lorsque le gouvernement de S. M. B. ne l'a pas fait lui-même.

» Dans cet état de choses, votre séjour à Madrid est réputé en Espagne indubitablement sans fondement, comme une preuve de la faiblesse du gouvernement. Si cette opinion s'accréditait, elle pourrait occasionner un conflit qu'il est indispensable d'éviter à tout prix. Par des motifs que la loyauté du peuple anglais et son gouvernement apprécieront à leur juste valeur, le gouvernement de la reine a résolu de mettre un terme à toutes ces fatales éventualités, en vous remettant vos passeports et vous priant, dans le délai de 48 heures, ou plus tôt, s'il est possible, de quitter cette capitale. Les circonstances sont critiques, et il sera fort à déplorer que ce départ eût lieu trop tard. En remplissant le pénible devoir de vous adresser une si désagréable communication, je dois vous déclarer en toute sincérité que le gouvernement de la reine n'entend pas, par cette mesure, blesser le moins du monde la dignité du gouvernement anglais ni du peuple anglais; au contraire, il croit devoir vous dire, dans cette occasion, qu'il ne croit pas que votre départ puisse être une raison de nature à affaiblir les relations de bonne amitié et d'harmonie qui existent entre l'Espagne et l'Angleterre, intimité que personne n'apprécie plus que le gouvernement espagnol. Au contraire, il pense que cette mesure pourra grandement contribuer à resserrer cette intimité, ainsi que les circonstances critiques de l'Europe et l'avantage des deux nations l'indiquent.

» Le gouvernement de la reine se flatte que le gouvernement de S. M. B. rendra justice à la loyauté de ses intentions, surtout après qu'il aura donné une explication convenable qui satisfera la délicatesse du cabinet de Saint-James.

» J'ai l'honneur de vous adresser inclus le passeport pour vous et les personnes qui vous accompagneront, et le permis nécessaire pour les relais de poste.

» Le duc de Sotomayor. »

3° Réponse de sir Bulwer au duc de Sotomayor :

« Madrid, 17 mai 1848.

» Je vous accuse réception de votre dépêche d'aujourd'hui. Je compte profiter du passeport que vous m'adressez dans le plus bref délai ; je vous ferai savoir l'heure.

» Quant à ma sûreté personnelle, je la place sous la sauvegarde du droit des gens, du bon sens de la nation espagnole et de la puissance de mon pays, puissance reposant tout autant en moi seul et au milieu de personnes méchamment (*evilly*) excités, que dans les forts armements que, par sentiment d'un tort, il suffirait d'une parole de la Grande-Bretagne pour évoquer.

» Quant aux autres affaires, je ne voudrais pas être la cause d'une rupture de ces relations dont vous parlez ; mais après une série de mesures aussi étranges et aussi insolites que celles que j'ai vues ici dans ces derniers temps, je ne saurais répondre de ce que pourra être la conduite de mon gouvernement.

» Sans rien préjuger dès lors d'une manière ou d'autre sur cette question, je laisse ici M. Otway, qui ne pourra pas traiter avec vous officiellement d'autres affaires sans avoir reçu de nouveaux ordres. Mais, parfaitement au courant des affaires de la légation dont il est digne membre, en cas de grande nécessité, il conférera avec vous sur toutes questions qui pourraient s'offrir intéressant les Anglais. Il est autorisé par moi à signer les passeports et pièces officielles pour les sujets anglais.

» Signé, BULWER. »

4° Billet de sir Bulwer à lord Palmerston :

« Madrid, 18 mai 1848.

» Mylord, je viens de recevoir la visite de M. Caballero, sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères ; il est venu me dire en personne que l'on avait reçu l'avis de mon départ pour aujourd'hui à deux heures. Il a ajouté qu'il venait à titre d'intime ami du duc de Sotomayor, qui l'avait chargé de me donner l'assurance de toute son estime et de toute sa considération personnelle pour moi, et de la plus vive protestation des mêmes sentiments de ...

Le *Times* du 20 mai invite lord John Russell à réfléchir à la responsabilité qui lui est imposée par la dernière session avec le gouvernement espagnol, sur laquelle le pays est en droit d'attendre de lui les explications les plus catégoriques. Si la politique vis-à-vis de l'Espagne qui a amené ce résultat, est celle qui convient à la dignité et aux intérêts du pays, il faut l'avouer ouvertement et la défendre courageusement. Dans le cas contraire, elle doit être censurée et abandonnée.

On lit dans le *Standard* :

« L'intérêt qui s'attache à la question relative à M. Bulwer, si accru par le renouvellement du bruit d'il y a quelques semaines, que lord Palmerston se retirerait du département des affaires étrangères, et qu'il serait remplacé par le comte de Clarendon, le gouvernement de l'Irlande devant être dévolu à lord Hardinge, ce bruit gagne de la consistance dans la Cité. Le dernier choix surtout pour l'Irlande, serait parfaitement approprié à la situation actuelle de ce pays. Toutefois, ces rumeurs semblent exercer peu d'influence sur les cours des fonds publics. »

Le *Morning Herald* serait disposé à croire que sir H. Bulwer cabalait et conspirait à Madrid. Il était l'ami et le familier des adversaires du gouvernement espagnol. Salamanca s'est caché plus d'une fois dans son hôtel. Serrano y a trouvé un refuge. Borrego, Escosura, Buschental et d'autres étaient constamment à son hôtel de la rue d'Alcala. Il était l'ami des journalistes espagnols et étrangers qui faisaient de l'opposition au gouvernement espagnol. De plus, le 26 mars, il a donné asile à la personne qui craignait d'être arrêtée. Il était en communication avec Portal, le chef des insurgés de Séville. Il distribuait de l'argent et faisait des largesses. Il a écrit une certaine lettre par laquelle il s'est singulièrement compromis et qui est entre les mains des ministres espagnols ou de leur envoyé spécial près notre cour. Ce n'est encore là qu'une faible partie des accusations articulées contre le ministre anglais à Madrid, et tout n'est pas dit sur la question espagnole.

—Le *Morning-Chronicle* dit qu'il est impossible que la chambre des communes soit mise en demeure de se prononcer sur la question espagnole sans avoir connaissance des accusations portées par M. de Mirasol contre un ministre anglais, ou sans qu'il lui ait été communiqué les explications dont est chargé M. de Mirasol au sujet d'une insulte sans exemple contre la couronne et la nation.

La *Presse* s'exprime ainsi sur la lettre de congé de M. Soto-mayor :

« Ce congé est habilement signifié, en ce qu'il n'est blessant que pour M. Bulwer, et encore le cabinet de Madrid a-t-il l'air de ne renvoyer l'ambassadeur que pour le soustraire charitablement aux conséquences des fautes que ce dernier a commises.

» Les explications annoncées par l'avant-dernier paragraphe ont été portées à bon ... par M. de Mirasol.

» Il y a tout lieu de croire que M. Bulwer sera le bouc émissaire, et que les deux cabinets feront la paix à ses dépens. Cependant, lord Palmerston, qui a approuvé, depuis le premier jour jusqu'au dernier, la conduite de M. Bulwer, sera dans une situation fort difficile. Il aura fort à faire pour garder une attitude convenable dans les débats qui vont s'engager ces jours-ci à la chambre des communes sur cette correspondance diplomatique. »

Colonies Françaises.

Un journal français contient une lettre particulière datée de la Pointe-à-Pitre, 8 avril, et dont nous extrayons le passage suivant :

« Nous avons reçu la nouvelle du changement de gouvernement : Vive la république ! Je crains bien qu'au moment où vous recevrez ma lettre, je ne sois obligé de me mettre en campagne pour aller comprimer la révolte. On nous a distribué des fusils et des cartouches ; on fait sortir les canons de l'arsenal... Les nègres sont plus nombreux que nous ; on en compte 190,000 dans la colonie, et nous ne sommes que 20,000 blancs; nous espérons que nous aurons l'avantage sur eux, car nous avons sur eux l'avantage de savoir nous battre et d'avoir des armes à feu, et ils n'ont que des coutelas !...

Dix heures du soir. — Tous les postes sont doublés, la gendarmerie est sur pied, la troupe est avertie ; on vient d'essayer de mettre le feu aux quatre coins de la ville... On a trouvé des affiches portant des menaces de mort pour les blancs... »

Nouvelles d'Allemagne.

La *Gazette de Vienne* du 30 mai contient une publication du ministère aux habitants de la capitale, dans laquelle le gouvernement justifie sa conduite passée et annonce celle qu'il se propose de suivre. Le gouvernement promet de rester fidèle à la constitution, d'exécuter franchement et sans arrière-pensée de réaction les promesses faites à la nation, d'engager l'empereur à retourner dans la capitale, mais aussi il croit devoir compter dans l'accomplissement de son œuvre difficile sur le concours de tous les bons citoyens.

Le *Journal du Loyd* autrichien publie le texte de la protestation adressée par les consuls des puissances étrangères à Trieste au commandant de la flotte italienne. Les consuls allemands, en y adhérant, ont fait valoir que Trieste, faisant partie de la confédération germanique, toute attaque contre cette ville serait regardée comme étant dirigée contre la confédération. Le consul français n'a pas signé la protestation des autres consuls, il a rédigé une protestation séparée.

L'assemblée constituante réunie en ce moment à Berlin, a tenu déjà différentes séances publiques qui n'ont offert qu'un intérêt médiocre. Comme dans toutes les assemblées de ce genre, on y perd un temps précieux en travaux préparatoires et en interpellations sans fin. Dans la séance du 30 mai un orateur avait forcé le président des ministres à paraître à la tribune, pour répondre à un discours dans lequel il avait dit que l'assemblée constituante était sortie de la révolution. Voici ce qu'a répondu M. Camphausen, président du conseil :

Le ministre ne peut répondre à tout ce qui se dit du haut de cette tribune et il n'entend pas adhérer à tout ce qu'il ne réfute pas. Toutefois, je ne puis laisser passer sous silence ce que vient d'avancer un orateur. Il a dit que la chambre était sortie d'une révolution. Messieurs, le ministère est arrivé aux affaires après l'accomplissement d'événements dont il ne méconnaît pas la portée. Ces événements sont sans aucun doute une des causes efficientes d'un ordre de choses nouveau. Nous sommes au commencement d'une autre ère, et long est le chemin que nous aurons à parcourir. Cependant, nous n'avons pas eu à traverser une révolution proprement dite. Cette révolution n'a pas renversé tout ce qui existait avant elle. La légalité est restée debout. C'est pourquoi nous avons convoqué la dernière Diète. Nous n'avons pas voulu que le lien fût rompu. Ce que nous avons voulu, c'est l'harmonie des faits. La Diète que nous avons convoquée a voté une loi électorale que nous avons maintenue en dépit de certaines protestations. Cette loi électorale est la base de l'assemblée actuelle. L'assemblée a pour mission de fonder une constitution de concert avec la couronne. C'est une grande mission. L'assemblée n'est pas indépendante, elle est soumise à l'assentiment de la nation. Elle trouvera sa force non dans des subtilités historiques, mais dans l'influence qu'elle exercera sur les esprits par la ...teur et la netteté de ses débats. ... ce qu'on ... quels principes il se propose de suivre dans la direction à donner à l'armée. L'institution militaire de la Prusse, fondée par Scharnhorst, était fort populaire jadis, aujourd'hui elle est la plus impopulaire qu'une nation puisse posséder. L'armée ne doit pas être régie par des lois particulières. Les événements du 18 mars ont prouvé ce qu'il y a de funeste dans une constitution militaire telle que l'ancien régime l'avait établie. On défend aux soldats de se réunir. On leur refuse le droit de pétitionnement et d'association accordé à tous les citoyens. M. Camphausen, dans un rescrit bien connu, a sans doute admis ce droit en principe, mais l'a subordonné à la discipline. Les autorités militaires n'ont tenu aucun compte du principe. De nombreux arrêtés ministériels ont interdit, pour les soldats, le droit de pétitionnement. Le prince Adalbert, dans un ordre du jour, est allé jusqu'à proclamer que l'armée représentait le pouvoir exécutif.

De pareils principes nous amèneraient droit au régime de la garde prétorienne. On parle des exigences de la discipline ; mais la discipline n'a pas empêché les soldats, à Berlin et dans le duché de Posen, de désobéir à leurs officiers. Des soldats ont refusé de porter la cocarde tricolore. On a fait changer de garnison des officiers qui avaient signé des pétitions. Bien plus, un corps de troupes entier, les pionniers, à Berlin, ont dû partir, parce qu'ils étaient sans cesse en proie de libéralisme. Des officiers de la Landwehr ont harangué les soldats en leur disant que les héros des barricades méritaient d'être pendus. Je demande au ministre si, comme son prédécesseur, il est d'avis que le droit d'association et de pétitionnement n'est pas applicable à l'armée ; 2. s'il entend éloigner les officiers qui s'efforcent d'égarer les soldats; 3. s'il se propose d'envoyer des officiers animés d'un esprit vraiment libéral dans les corps dont les idées politiques ne sont pas en harmonie avec l'ordre constitutionnel.

M. de Canitz, ministre de la guerre. Il n'est pas exact de dire que l'armée prussienne soit impopulaire. Elle est au contraire citée comme un modèle dans tous les pays constitutionnels. L'armée et le peuple sont unis. Ce que vient de dire l'honorable membre, est de nature à blesser toute l'armée, qui n'est pas responsable de quelques excès commis par suite des calomnies que l'on se plaît à déverser sur le soldat.

M. le lieutenant colonel Fischer, commissaire du gouvernement. Le député Jung a demandé en premier lieu, si le ministre de la guerre, comme son prédécesseur, entend déclarer que le droit d'association et de pétitionnement n'est pas applicable à l'armée. Messieurs, les soldats peuvent prendre part aux pétitions et aux réunions individuellement. Ils ne peuvent le faire en corps. Aussi longtemps que Rome a été république, elle a puni de mort les délibérations en armes. Robespierre et Marrat, en 1793, ont interdit les délibérations des corps armés. Ce serait le chemin le plus sûr d'arriver à l'anarchie, et par suite au despotisme, que de permettre les délibérations armées. La force armée, admise à discuter sous les armes, pourrait abuser de ce droit et l'exploiter à son profit.

Le député Zung a demandé ensuite si le ministère entendait éloigner les officiers qui égaraient l'esprit des soldats. Je ne sache pas que le cas se soit présenté. On ne peut, d'autre part, soutenir que nous ayons fait changer de garnison des officiers qui auraient pris part à des pétitionnements; dans les circonstances que l'on m'oppose, un officier avait pétitionné par une voie non hiérarchique.

Quant à la troisième question, à savoir si nous entendons envoyer des officiers dans les corps dont l'esprit serait opposé à l'ordre constitutionnel, je dois dire que ces corps n'existent pas. Deux qualités caractérisent surtout le soldat prussien, la bravoure et l'obéissance. Il en a donné des preuves sur tous les champs de bataille de l'Europe. Si la discipline a pu quelque peu relâchée dans ces derniers temps, il faut en accuser les excitations venues de meneurs que je ne désignerai pas ici.

Afin de vous montrer, messieurs, dans quel sens l'autorité supérieure dirige l'armée, je vous présenterai un document authentique. L'orateur donne lecture d'un ordre du jour adressé par l'armée au roi et publié dans le *Moniteur*. Il termine en rappelant la haute mission dont l'armée est revêtue.

On lit dans la *Gazette de Cologne* la lettre suivante de Carlsruhe :

On apprend d'une source très digne de foi que le juge chargé de l'enquête dans l'affaire de Hecker est en possession des documents les plus importants sur l'origine et les ramifications du projet de Hecker. Il ressort de ces documents que l'arrestation inattendue du sieur Fickler a déjoué des plans qui avaient été conçus avec une rare habileté. C'est à Mannheim qu'était le siége de la conspiration, c'est de là que partaient les émissaires et que se faisaient les envois d'argent et d'imprimés. Les mesures avaient été prises de telle manière que le mouvement devait éclater en même temps dans différents endroits du grand-duché de Bade, de la Hesse électorale et de la Hesse-Rhénane. Hecker avait été chargé de diriger l'insurrection à Mannheim, Struve à Offenbourg et Fickler dans le cercle du lac de Constance. Les ouvriers de l'Alsace et ceux de la Suisse devaient faire irruption dans le grand-duché par le Brisgau et par l'extrême frontière méridionale, et toutes les bandes se porter par une marche rapide sur Carlsruhe, où l'on voulait établir un gouvernement provisoire. Comme les conspirateurs croyaient pouvoir compter sur les troupes badoises, ils ne se trouvèrent pas peu embarrassés à la nouvelle de l'arrivée de troupes fédérales dans le grand-duché ; aussi essayèrent-ils de donner le change aux populations sur le but de l'entrée de ces troupes, de déclarer dans les pétitions adressées à la 2e chambre et même par des députations au grand-duc, que le peuple éprouvait à ce sujet les plus vives inquiétudes et qu'il y voyait des signes non équivoques de la réaction la plus démesurée.

Mais de pareilles armes étaient usées ; la chambre, dont les membres venaient d'arriver de Francfort, où ils avaient assisté au parlement préparatoire et appris à connaître les plans et les moyens de soi-disants républicains, mais qui en même temps avaient acquis la conviction que le reste de l'Allemagne ne voulait pas entendre parler de république, la chambre ne se contenta pas de voter [illegible] mais [illegible] les troupes étrangères, nous accorda même dans cette circonstance un vote de confiance au gouvernement. Celui-ci put dès lors agir avec plus d'énergie.

Fickler apprit le vote de la chambre encore le même jour à Carlsruhe, où il s'était rendu avec l'ex-lieutenant Willich et un nommé Doll ; le lendemain matin il fut arrêté au moment où il allait retourner dans le cercle de Constance ; quant à ses deux compagnons, qui étaient porteurs de papiers importants, ils parvinrent à s'évader.

Ce qui arriva plus tard est connu de tout le monde. Les conspirateurs, craignant de partager le sort de Fickler, se virent obligés de tenter un mouvement dans la partie du grand-duché où ils avaient porté l'agitation au plus haut degré. Aussi est-il facile de comprendre que les anarchistes portent une haine implacable à M. Mathy, qui est venu leur mettre le couteau sur la gorge au moment où ils se berçaient des plus doux rêves. M. Mathy a incontestablement le mérite d'avoir sauvé état d'un grand danger.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 31 *mai*. — De nouvelles tentatives de désordres ont eu lieu hier soir à Londres. Un grand nombre de chartistes se sont réunis sur le vaste terrain dit Clerkenwell-Green, et, après avoir entendu les paroles violentes de quelques orateurs, se sont répandus dans le quartier en poussant des clameurs confuses. De nombreux détachements de police ont essayé de disperser ces rassemblements ; ils ont été reçus par des huées et des cris de *à bas la police*. Les officiers de police, pour vaincre la résistance qu'ils rencontraient, ont dû faire usage de leurs armes, dernière extrémité qui a produit son effet accoutumé, et au bout de quelques instants l'émeute était dissipée comme par enchantement.

— Nous sommes en mesure d'annoncer, dit le *Standard*, que le gouvernement a décidé d'exécuter la condamnation prononcée contre M. John Mitchell, et de le déporter au delà des mers, mais qu'eu égard au mauvais état de sa santé, on a renoncé à l'idée de l'envoyer à l'île Norfolk, et qu'il sera transporté à Bermudes, pour y subir sa peine, à bord du ponton *la Tamise*. La corvette à vapeur le *Scourge* est partie lundi de Portsmouth pour Cork, où elle doit prendre M. Mitchell, pour le conduire à sa destination. Le *Scourge* doit quitter Cork aujourd'hui même.

— Le cabinet a essuyé hier un léger échec à la chambre des communes. Une proposition du docteur Bowring, à l'effet d'exiger de la part du gouvernement que toutes les dépenses et les recettes soient portées aux budgets soumis au parlement sans qu'on en puisse rien distraire, a été adoptée, malgré l'opposition du cabinet, à la majorité de 55 voix contre 54.

— Ce matin une émeute a eu lieu à Oldham, près de Manchester ; les ouvriers ont quitté leurs travaux et brisé les carreaux d'un grand nombre de fabriques.

Les émeutiers se sont dirigés sur Manchester, où doit avoir lieu un meeting de chartistes. L'autorité a fait un grand déploiement de forces, et se prépare à repousser énergiquement les agitateurs. Jusqu'à ce moment, deux heures, Manchester est tranquille.

— Par suite de la condamnation de M. Mitchell, le journal qu'il dirigeait, l'*United-Irishmen*, cesse de paraître, mais ses [illegible] vont faire paraître une nouvelle feuille qui défendra ses principes sous le titre de *Irish felon*, l'*Irlandais repris de justice*. Le *Freeman* annonce le prospectus d'un nouveau journal.

— L'agitation chartiste semble prendre une nouvelle activité dans les provinces et surtout dans les districts manufacturiers. Les chartistes s'arment et s'exercent au maniement des armes et aux manœuvres militaires.

— Une correspondance authentique annonce la perte totale [illegible] vaisseau à vapeur indien le *Benares*. Ce vaisseau, d'un tonnage de 400, a pris feu en mer, lors de son retour de Calcutta, et il a été entièrement consumé par les flammes, dans lesquelles ont péri 150 voyageurs.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 26 *mai*. — Nous recevons de tous côtés des lettres dans lesquelles on nous dépeint l'enthousiasme que le départ de M. Bulwer a produit partout. C'est une des mesures les plus populaires que jamais gouvernement ait prises, car la conduite de ce diplomate avait excité contre lui le mécontentement du pays.

Dans la soirée, M. Bertran de Lys, ministre des finances, a déposé sa démission entre les mains de la reine. On assure que cette démission a été acceptée. Des démarches pressantes ont été faites auprès de M. Mon pour l'engager à accepter le portefeuille des finances. Il ne paraît pas que les négociations aient eu jusqu'ici une heureuse issue. On parle de MM. Orlando et [illegible] pour ce poste important, mais rien n'est encore [illegible] Cependant, M. Bertran de Lys a cessé dès aujourd'hui de [illegible] au ministère des finances, qui ne peut pas demeurer [illegible] temps. Les instances redoublent auprès de M. Mon, et [illegible] finira par accepter. D'autres personnes croient [illegible] persistera à refuser, et que M. Orlando remplacera M. Bertran [illegible]

Bourse de Madrid du 26. — Cours authentiques 3 p. c. 21 1/4 au comptant, après la bourse 21 1/8 argent, 21 1/4 papier. — 5 p. c. 13 3/4 papier ; après la bourse 13 5/8 argent. — Dette sans intérêt 5 5/8 papier ; après la bourse 5 3/8. — Banque de Saint-Ferdinand 80 argent.

Bourse de Madrid du 27. — 3 p. c. 21 3/4 papier ; après la bourse 21 1/4 argent. — 5 p. c. 13 3/4 papier ; après la bourse 13 5/8 argent. — Banque de Saint-Ferdinand 82 argent.

Nouvelles d'Orient

Constantinople, 16 *mai*. — Le triomphe de Saïd-Pacha n'a pas été de longue durée. Le sultan, après quelques jours de réflexion, n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'il était fausse route, que sa religion avait été surprise, sa susceptibilité commençait à souffrir des exigences toujours croissantes de Saïd-Pacha, au point que le jeune sultan cherchait une occasion de se débarrasser d'un ministre auquel son amour-propre blessé ne pardonnait pas d'avoir réussi à lui imposer sa volonté par l'intrigue et l'intimidation. Cette occasion lui fut fournie par la rupture qui venait d'éclater entre Saïd et le grand vizir ; le sultan n'hésita pas à signer le décret de destitution du séraskier. Il lui fut notifié, de la part du grand vizir, avec ordre de rendre la décoration affectée à son grade. Saïd refusa d'obtempérer à cet ordre ; quatre sommations successives restèrent sans effet. Sarim-Pacha informa le sultan de cet acte de rebellion. Tout autre sultan, Mahmoud lui-même, eût indubitablement envoyé le lacet fatal à Saïd ; Abdul-Medjid se contenta de donner ordre au général en chef de la garde impériale de faire cerner l'hôtel du rebelle par un corps de troupes, et de lui retirer sa décoration par la force ; ces ordres furent exécutés sur-le-champ, Saïd rendit sa décoration. Mais l'indignation du sultan contre Saïd est au comble ; un acte de rebellion semblable est presque sans exemple dans les annales de la Turquie ; aux yeux des Turcs et de la loi religieuse, c'est un crime passible des plus sévères châtiments ; néanmoins, on pense généralement que le sultan ne sévira pas contre ce vizir téméraire, tant sont grandes sa clémence et sa douceur. Saïd-Pacha ne pouvait pas mieux servir Reschid-Pacha et la cause du progrès, qu'il ne l'a fait par cette conduite insensée. Il est perdu à jamais dans l'esprit du sultan ; le parti rétrograde, dont il était le chef, se trouve discrédité, et les hommes qu'il voulait persécuter et qu'il avait poursuivis de ses calomnies ne peuvent tarder à reconquérir la confiance du souverain, qu'il avait réussi à leur faire perdre pour quelque temps.

» C'est Riza-Pacha qui a été appelé à succéder à Saïd-Pacha au département de la guerre. Il était impossible de faire un meilleur choix ; ce ministre est considéré, à juste titre comme le plus apte à remplir convenablement ce poste, et sa nomination dans les circonstances actuelles surtout peut être considérée comme un véritable bienfait pour la Turquie. En effet, la réorganisation de l'armée est l'œuvre de Riza-Pacha ; il est aimé et craint des soldats et des officiers. Plein d'énergie, d'activité et de patriotisme, partisan de la réforme qu'il sait faire accepter sans froisser les susceptibilités du parti rétrograde, résistant avec une fermeté inébranlable aux exigences des puissances étrangères lorsqu'elles sont injustes, jaloux de l'indépendance de son pays, auquel il est dévoué, Riza-Pacha serait un ministre accompli s'il possédait des connaissances plus étendues sur l'Europe, et si, tout en conservant la même fermeté sur le fond, il apportait un peu moins de roideur dans les formes.

» Riza-Pacha a été remplacé au ministère du commerce par Kiamil-Pacha, membre du grand conseil de justice et ex-gouverneur de la Syrie. Kiamil-Pacha est un homme droit, probe et intelligent.

» A l'occasion des changements qui viennent d'avoir lieu en Turquie, on a à signaler un fait sans précédent dans l'histoire de ce pays : toute la portion éclairée du cabinet a voulu suivre la fortune ministérielle du chef de la réforme ; le rapporteur du divan Foad-Effendi, le directeur de la chancellerie Cheykel-Bey, le secrétaire des affaires étrangères Tevfik-Effendi, le directeur de la correspondance du grand-vizir Mahmoud-Bey, et le conseiller du ministère de l'intérieur Hadji-Ethem-Bey, ont offert leur démission qui n'a pas été acceptée. Une pareille démarche est en Turquie un grand acte de courage, et cette protestation contre la destitution de Reschid-Pacha donne plus de consistance au parti de la réforme.

La nouvelle de la tentative d'assassinat faite sur la personne de M. Mussurus, ministre de la Porte à Athènes, a fait craindre au corps diplomatique de voir surgir la seconde édition du malheureux différend auquel M. Mussurus a déjà attaché son nom tout récemment. Des communications ont été faites à ce sujet dans des sens divers par les différentes missions. A part celle d'Angleterre, toutes ont conseillé au Divan d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait faire naître de cet incident une question irritante entre les deux gouvernements ; en le faisant, la Porte s'exposerait aux dangers les plus graves. Il n'y aurait absolument que le cas où il serait prouvé d'une manière évidente que c'est à l'instigation du gouvernement grec que cet attentat a été commis contre le représentant de la Porte à Athènes ; que le gouvernement ottoman devrait faire au gouvernement hellénique les remontrances que la gravité du cas exigerait ; mais il serait impolitique, maladroit et dangereux en même temps d'accuser le gouvernement grec sur de simples conjectures, ou des renseignements erronés, d'une participation coupable que la plupart des agents étrangers représentent comme improbable. M. Mussurus, dans sa dépêche officielle, ne porte pas d'accusation contre le gouvernement grec. Toutefois, il relate certaines circonstances qui ont précédé l'attentat dont il est victime, qui seraient de nature à être interprétées comme autant d'insinuations malveillantes et de présomptions même contre le gouvernement du roi Othon. Il n'ose pas, lui, leur donner ce caractère ; mais il les relate évidemment dans un but malveillant pour la Grèce. Le Divan eût fait preuve de sagesse et de modération en ne s'obstinant pas, comme il l'a fait, à maintenir M. Mussurus à Athènes. Les avertissements, les conseils ne lui ont cependant pas manqué pour l'en détourner. S'il est l'occasion de nouveaux embarras pour lui, il ne devra en accuser personne que lui-même.

» L'état des principautés danubiennes continue de préoccuper le Divan. L'attention de la Russie est aussi dirigée de ce côté-là. Les nouvelles de Bucharest, annoncent l'arrivée dans cette ville du général Duhamel, envoyé par le cabinet de Saint-Pétersbourg, ayant, dit-on, la mission de tranquilliser les esprits, de comprimer toute tentative de progrès, toute velléité d'insurrection, tant en Valachie que dans les autres principautés. On assure que le général a déclaré qu'en cas de troubles, les troupes du sultan franchiraient la frontière, envahiraient le pays et *que les armées russes regarderaient faire*.

Les nouvelles qui nous parviennent de Circassie ne sont pas sans intérêt. Les montagnards d'Anapa-Soukoum-Soudjak qui, sans s'être soumis complétement au czar, restaient en repos depuis plusieurs années, se livrant même à des échanges commerciaux avec les Russes, qui s'étaient habitués à considérer ces provinces comme faisant partie de leur empire, viennent tout à coup de se soulever, d'interrompre leur commerce avec les Russes et de se préparer à la guerre. Le général Matcowitch, qui gouverne ces provinces, a réuni aussitôt des forces imposantes et est entré dans les montagnes de Circassie, près de Soudjak, avec l'intention de mettre tout à feu et à sang dans le cas où les habitants ne s'empresseraient pas de faire leur soumission. Ces symptômes de révolte doivent être suivis, assure-t-on, d'autres insurrections plus graves encore.

Les journaux d'Athènes publient les documents suivants :

Athènes, 1-13 mai 1848.

M. Persiany, ministre de S. M. l'empereur Nicolas en Grèce, a reçu ces jours-ci, de la part de M. le comte de Brunow, ambassadeur à Londres, une communication concernant les affaires de la Grèce. Ledit ministre a en conséquence adressé la circulaire suivante aux consuls de Russie en Grèce.

Circulaire adressée par M. Persiany, chargé d'affaires de Russie, aux consuls de cette puissance en Grèce, en date du 27 avril (9 *mai*) 1848.

« Monsieur, dans un moment où *l'esprit révolutionnaire, qui désorganise la plupart des Etats de l'Europe*, semble s'étendre de sa contagion le pays où *je suis appelé à résider*, il est de mon devoir de vous adresser, comme supplément aux instructions dont vous êtes muni, quelques directions qui pourront servir à guider votre attitude et votre langage dans les circonstances graves où nous nous trouvons aujourd'hui.

» L'existence politique de la Grèce est liée au sort de la monarchie ; l'ordre monarchique violé, ce pays rentrerait dans la situation où il se trouvait avant d'avoir été élevé au rang d'Etat indépendant.

» Tous les hommes bien pensant, quelle que soit l'opinion à laquelle ils appartiennent, doivent sentir le besoin de se rallier autour du trône, afin de préserver la Grèce des malheurs d'une perturbation générale. Quiconque toucherait à la royauté, se rendrait coupable de livrer au néant les transactions formelles sur lesquelles repose la reconnaissance de l'indépendance nationale de la Grèce.

» Que tous les Grecs qui tiennent à conserver à leur pays le rang qu'il occupe parmi les Etats européens, se pénètrent bien de cette vérité ; c'est la condition irrévocable de leur *existence politique*.

» Vous ne sauriez assez vous appliquer, monsieur, à leur faire comprendre et agréer ces principes ; ils doivent présider à vos paroles comme à vos actes dans tous les cas où votre position vous mettrait en mesure soit d'agir, soit de donner un conseil bienfaisant. Vous voudrez bien, en même temps, et redoublant de vigilance, tenir la légation impériale au courant de toute circonstance qui serait de nature à fixer l'attention sérieuse du gouvernement impérial. »

Nouvelles de France.

Paris 1er *juin*. — La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuivre M. Louis Blanc s'est réunie ce matin, à dix heures. M. Abattucci a été nommé président et M. Avond, secrétaire.

M. le procureur-général et M. le procureur de la république ont présenté les développements du réquisitoire dont il a été fait lecture à la séance d'hier ; ils ont insisté pour obtenir l'autorisation de poursuivre M. Louis Blanc.

Après une discussion à laquelle ont pris part quelques membres de la commission, la séance a été levée et continuée à quatre heures du soir pour entendre M. Louis Blanc.

A quatre heures, en effet, M. Louis Blanc est rendu dans le sein de la commission, qui s'est séparée vers cinq heures, après avoir nommé un rapporteur.

Nous croyons qu'une nouvelle réunion est indiquée pour demain, avant l'heure de la séance publique.

Si nous sommes bien informés, la majorité de la commission aurait voté pour qu'une espèce d'enquête eût lieu sur le dossier qui a été déposé entre les mains du président.

Quelques membres demandaient qu'on n'entrât point dans l'examen des faits, et que les poursuites fussent autorisées, sans que la question de culpabilité pût être préjugée en rien par la décision de l'Assemblée.

Cette opinion n'aurait pas prévalu contre les précédents invoqués, notamment contre ceux relatifs à des demandes de poursuites contre MM. Audry de Puyraveau et Emile de Girardin, que la chambre des députés avait cru devoir soumettre à un examen, portant sur le fond même des faits indiqués comme pouvant motiver des poursuites.

Arrivée de M. Emile Thomas à Bordeaux.

Nous publions les détails que renferme le *Courrier de la Gironde*, parce qu'ils lui ont été, dit-on, communiqués par M. Emile Thomas lui-même :

« Ce matin, à six heures (le 29 mai), M. Emile Thomas, qui se trouvait dans une chaise de poste, en compagnie de deux autres personnes, a été arrêté au Carbon-Blanc par la gendarmerie départementale.

» Conduits à Bordeaux sous bonne escorte, M. Emile Thomas et ses deux compagnons de voyage ont été immédiatement remis en liberté.

» Une seconde dépêche [illegible] soir à la préfecture, ordonnant en effet à M. le commissaire de gouvernement de ne tenir aucun compte des ordres d'arrestation reçus la veille, et de laisser M. Thomas circuler en toute liberté.

» Cette seconde dépêche avait été communiquée aux agents [illegible] publiques ; mais par suite d'une méprise, la gendarmerie seule [illegible] aucun contre ordre, a continué la surveillance qui a fait [illegible] mains M. Emile Thomas et ses compagnons.

» Ainsi que nous venons de le dire, cette arrestation n'a pas eu de suite.

» Quelques instants après son arrivée à Bordeaux, M. Emile Thomas a été rendu à la liberté.

» Voici maintenant les curieux renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette affaire, si étrangement commencée et si étrangement terminée.

» En butte aux prévenances de [illegible] des autres, M. Emile Thomas, dans l'impossibilité [illegible] toutes les vues, ne pouvait faire autrement que de se créer [illegible] C'est ce qui arriva. Peut-être aussi l'influence qu'[illegible] exercer sur son nombreux personnel parut-elle un [illegible] heureusement. Toujours est-il que dans la soirée de vendredi [illegible] il reçut de M. Trélat, ministre des travaux publics, [illegible] de se rendre immédiatement à l'hôtel du ministère.

» A peine arrivé, M. Trélat, sans entrer dans aucune explication, lui fit connaître que la commission exécutive exigeait de lui sa démission immé-

diate, et l'invita en conséquence à la formuler dans le sens qui lui paraîtrait le plus convenable.

« M. Thomas répondit à M. Trélat qu'il y était d'autant plus disposé, quelque étrange que lui parût la forme sous laquelle la demande se présentait, qu'il avait déjà offert volontairement de se démettre de ses fonctions. Séance tenante, M. Thomas rédigea et signa sa démission. Cet acte accompli, il songeait à se retirer, lorsque M. Trélat lui signifia qu'il était prisonnier, qu'une chaise de poste l'attendait dans la cour de l'hôtel, et qu'il allait partir pour Bordeaux, en compagnie de deux officiers de paix, chargés de l'escorter jusqu'à cette destination.

» M. Thomas fit observer que ce mode de procéder était la plus formelle atteinte que l'on pût porter à la liberté individuelle. Il protesta avec énergie contre cette violation de tous les principes et de toutes les formes légales. Il demanda en vain un délai nécessaire pour s'approvisionner d'habits, de linge, d'argent, et pour donner au moins avis à sa famille de ce qui se passait. Rien n'y put faire. M. Trélat demeura inflexible, et quelques instants après M. Thomas, porté dans une chaise de poste, roulait entre deux officiers de paix vers Bordeaux. On sait le reste.

«Tels sont les faits dont nous pouvons garantir l'exactitude. Maintenant, comment expliquer la dépêche télégraphique parvenue avant-hier aux autorités de la Gironde, portant l'ordre d'arrêter M. Thomas, lequel M. Thomas, parti de Paris sur les injonctions du gouvernement, était au pouvoir des deux officiers supérieurs de la police? Comment ensuite expliquer le contr'ordre qui a rendu le prisonnier à la liberté? C'est là un mystère que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. Les éléments nous manquent aujourd'hui, peut être ne nous manqueront-ils pas toujours. »

—

On lit dans le *Siècle* :

« On a affiché aujourd'hui, dans plusieurs endroits de Paris, un placard portant la signature d'un citoyen qui propose la candidature à l'Assemblée nationale de l'ex-prince de Joinville. Des groupes se sont formés sur plusieurs points pour lire cette affiche ; des conversations assez vives se sont engagées, et l'on a eu quelques collisions à craindre.

» De pareilles excentricités sont bien coupables ; elles jettent la division dans les esprits, elles fournissent à certaines personnes un argument pour crier à la réaction, et elles peuvent devenir la source de désordres.

» Nous espérons que la police prendra des mesures pour empêcher que de telles provocations ne viennent à se renouveler. »

—

A l'occasion de cette candidature, la *Réforme* montre une irritation dont on peut juger par le passage suivant :

« Vous direz peut-être que nous avons tort de donner valeur à des placards inoffensifs, à de puériles démonstrations, à des idolâtries ridicules. Vous vous trompez ; les intérêts qui vivaient du privilége ne sont plus sous la peur des balles et conspirent ; les aristocraties forment les faisceaux ; tous les monopoles rêvent l'ancien règne, et notre société, qu'un éclair de victoire avait illuminée, retombe.

» Comptez les prétendants ; ils sont tous citoyens ; ils écrivent pour réclamer leurs droits du fond de cette vieille Angleterre d'où sont sorties toutes nos défaites. Ils ont fait des hommes d'Etat qui les caressent, des journaux qui les défendent, jusqu'à l'injure, contre le peuple. Ils sont *bannis* par l'Assemblée nationale, et leur candidature s'étale sur les murailles de la cité, témoignant de l'impuissance ou de la faiblesse de pouvoirs publics qui ne savent pas faire respecter les décrets souverains.

» Aujourd'hui, peut-être, c'est une excentricité, c'est une folie, c'est un rêve de Charenton ; demain, ce sera de la politique, ce sera le gouvernement.

» Quand les arbres tombent, ils laissent des racines, et les bourgeons montent vitent. »

Le gouvernement a communiqué aux journaux les lignes qu'on va lire :

Des poursuites sont ordonnées contre le signataire et l'imprimeur d'une affiche placardée ce matin sur les murs de Paris et proposant la candidature du prince de Joinville. Cette affiche est factieuse, puisqu'aux termes du décret récemment rendu par l'Assemblée nationale, le territoire français est interdit à tous les membres de l'ex-famille royale.

—

Nous pouvons assurer d'une manière positive que dans la séance de vendredi, la commission du pouvoir exécutif fera présenter à l'Assemblée nationale des projets de décret sur les attroupements et sur l'affichage. Ces projets eussent été présentés dès demain, s'il y avait eu séance.

—

La commission du pouvoir exécutif vient d'adresser à l'Assemblée nationale et a fait publier, par les journaux, un rapport très-long et très-circonstancié sur les événements du 15 mai. Soupçonnée de faiblesse et d'irrésolution pour sa conduite dans cette journée, la commission du pouvoir exécutif présente, dans ce document, une sorte de plaidoyer en sa faveur, et semble rejeter sur d'autres qu'elle-même, dans maint passage, les fautes qui ont été commises.

—

On lit dans la *Patrie* :

Malgré les attestations périodiques du *Moniteur* en faveur de l'union et de l'entente cordiale qui régneraient entre les membres de la commission du pouvoir exécutif, nous sommes fort peu édifiés sur ce point.

Nous croyons savoir, en effet, que M. Lamartine habite plus souvent le pavillon [illegible] au milieu des frais ombrages du bois de Boulogne, que le Petit-Luxembourg, où il prend, en ce moment, une part assez peu active à la [illegible] M. Ledru-Rollin, de son côté, se tiendrait sur l'expectative [illegible]

Quelque soient les motifs qui guident MM. Ledru-Rollin et Lamartine, toujours est-il que l'homogénéité du pouvoir exécutif nous paraît plus que contestable.

—Il n'y a pas de jour que nous ne recevions des départements des lettres pressantes dans lesquelles on nous exprime le désir de savoir ce que les membres du gouvernement provisoire qui ont été à la tête de départements ministériels, ont fait de tout l'argent qu'ils ont trouvé le 24 février dans les diverses caisses publiques, et de tout l'argent qui a été perçu. C'est aux représentants du peuple qu'il appartient de porter sans détour et sans faiblesse cette question à la tribune. (*Presse.*)

— On annonce qu'avant-hier et hier des demandes de passeports et de secours de route ont été faites par des ouvriers des ateliers nationaux qui désirent retourner dans leurs départements. C'est un bon symptôme que nous nous empressons d'enregistrer.

— Dans les premiers jours de la révolution de février, des hommes plus coupables qu'égarés mirent le feu au château de [illegible], appartenant à M. de Rothschild. Ce premier crime de [illegible] propriété n'avait sans doute pas satisfait le soif d'anarchie et [illegible] de ces hommes, la honte de tous les partis, car on annonce [illegible] ce matin l'incendie a encore dévoré la belle ferme de Sur[illegible] appartenant au même propriétaire.

Les secours les plus prompts ont été apportés, mais inutilement, et rien n'a pu être sauvé.

L'autorité municipale a opéré plusieurs arrestations.

— L'instruction sur [illegible] les ex-ministres est arrivée à son terme, et il paraît qu'il ne sera plus entendu de témoins : on croit cependant que la cour tardera encore quelque temps à prononcer sur la question de mise en accusation. Au nombre des témoins entendus, figurent tous les chefs de corps, même les chefs des postes particuliers. On a aussi entendu un grand nombre de soldats et de citoyens blessés, soit au boulevard des Capucines, soit au poste du Château-d'Eau.

— On lit dans l'*Echo de l'Oise* :

Compiègne, 30 mai.—On annonce la prochaine arrivée dans notre ville de quatre cents ouvriers des ateliers nationaux de Paris qu'on occuperait à la confection des chemins de halage, pour améliorer la navigation de nos rivières. Ces travaux ont une importance réelle, et nous féliciterons le gouvernement de les avoir activés en y plaçant un personnel nombreux, si les ouvriers de notre pays ne souffrent pas de la concurrence étrangère et ne manquent pas eux-mêmes d'ouvrage.

—

Les comités des associations des arts, des lettres, de l'industrie et des ouvriers, réunis en séance générale au bazar Bonne-Nouvelle, ont entendu lundi dernier M. Victor Hugo. Voici les paroles que M. Victor Hugo leur a adressées :

« Il y a un mois j'avais cru devoir, par respect pour l'initiative électorale m'abstenir de toute candidature personnelle ; mais en même temps, vous vous le rappelez, j'ai déclaré que, le jour où le danger apparaîtrait sur l'Assemblée nationale, je me présenterais. Le danger s'est montré, je me présente.

» Il y a un mois, l'un de vous me fit cette question que j'acceptai avec douleur : S'il arrivait que des insensés osassent violer l'Assemblée nationale, que pensez-vous qu'il faudrait faire? J'acceptai, je le répète, la question avec douleur, et je répondis, sans hésiter, sur-le-champ : Il faudrait se lever tous comme un seul homme, et, ce furent mes propres paroles, *écraser l'insolence des dictatures sous la souveraineté de la nation.*

» Ce que je demandais, il y a un mois, trois cent mille citoyens armés l'ont fait, il y a quinze jours.

« Avant cet événement, qui est un attentat et qui est une catastrophe, s'offrir à la candidature ce n'était qu'un droit, et l'on peut toujours s'abstenir d'un droit. Aujourd'hui, c'est un devoir, et l'on n'abdique pas le devoir. Abdiquer le devoir, c'est déserter. Vous le voyez, je ne déserte pas.

« Depuis l'époque dont je vous parle, en quelques semaines, les linéaments confus des questions politiques se sont éclaircis. Les événements ont brusquement éclairé d'un jour providentiel l'intérieur de toutes les pensées, et, à l'heure qu'il est, la situation est d'une éclatante simplicité. Il n'y a plus que deux questions : la vie ou la mort. D'un côté, il y a les hommes qui veulent l'ordre, la liberté, la paix, la famille, la propriété, le travail, le crédit, la sécurité commerciale, l'industrie florissante, le bonheur du peuple, la grandeur de la patrie, en un mot la prospérité de tous composée du bien-être de chacun. De l'autre côté, il y a les hommes qui veulent l'abîme! Il y a les hommes qui ont pour rêve et pour idéal d'embarquer la France sur une espèce de radeau de la Méduse où l'on se dévorerait en attendant la tempête et la nuit!

» Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas de ces hommes-là, et que je n'en serai jamais! Je lutterai de front jusqu'à mon dernier souffle contre ces mauvais citoyens qui voudraient imposer la guerre à la France par l'émeute et la dictature, au peuple, par la terreur. Ils me trouveront toujours là, debout, devant eux, comme citoyen à la tribune ou comme soldat dans la rue.

» Ce que je veux, vous le savez; je l'ai dit il y a peu de jours; je l'ai dit à mon pays tout entier; je l'ai dit en prenant toutes mes convictions dans mon âme, en essayant d'arracher du cœur de tous les honnêtes gens la parole que chacun pense et que personne n'ose dire. Eh bien! cette parole, je l'ai dite. Mon choix est fait, vous le connaissez : je veux une république qui fasse envie à tous les peuples et non une république qui leur fasse horreur! Je veux, moi, et vous aussi vous voulez une république si noble, si honnête, si fraternelle, si pacifique que toutes les nations soient tentées de l'imiter et de l'adopter. Je veux une république si sainte et si belle que lorsqu'on la comparera à toutes les autres formes de gouvernement, elle les fasse évanouir rien que par la comparaison. Je veux une république, telle que toutes les nations, en regardant la France, ne disent pas seulement : Qu'elle est grande! mais disent encore : Qu'elle est heureuse!

» Ne vous y trompez pas! et je voudrais que mes paroles dépassassent cette enceinte étroite, et peut-être la dépasseront-elles, — la propagande de la république est toute dans la beauté de son développement régulier; et la propagande de la république, c'est sa vie même. Pour que la république s'établisse à jamais en France, il faut qu'elle s'établisse hors de France; et pour qu'elle s'établisse hors de France, il faut qu'elle se fasse accepter par la conscience du genre humain.

» Vous connaissez maintenant le fond de mon cœur, toute ma pensée; je pourrais la résumer en un seul mot; ce mot, le voici : haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple. J'ajoute ceci, et tout ce que j'ai écrit, et tout ce que j'ai fait dans ma vie publique est là pour le prouver, pas une page n'est sortie de ma plume depuis que j'ai l'âge d'homme, pas un mot n'est sorti de ma bouche qui ne soit d'accord avec les paroles que je prononce en ce moment. Vous le savez tous, vous mes amis, mes confrères, mes frères, je suis aujourd'hui l'homme que j'étais hier, l'avocat dévoué de cette grande famille populaire qui a souffert trop longtemps, le penseur ami des travailleurs, le travailleur ami des penseurs, l'écrivain qui veut pour l'ouvrier, non l'aumône qui dégrade, mais le travail qui honore. Je suis l'homme qui, hier, défendait le peuple au milieu des riches, et qui, demain, défendrait, s'il le fallait, les riches au milieu du peuple. C'est ainsi que je comprends, avec tous les devoirs qu'il contient, ce mot sublime qui m'apparaît écrit, par la main de Dieu même au-dessus de toutes les nations, dans la lumière éternelle des cieux : *Fraternité!* »

Les asssociations réunies ont adopté à l'unanimité M. Victor Hugo comme leur candidat.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Lundi, 5 *Juin* 1848. (*Représentation n°* 2.)

Les trois premiers actes de :

Le Barbier de Séville.

Opéra comique, paroles de Beaumarchais, musique de Rossini.

M. BONNAMI, premier ténor léger, remplira le rôle du *Comte Almaviva*.
M. BEAUCE, baryton Martin, remplira le rôle de *Figaro*.
Mme BESSIN, première chanteuse légère, remplira le rôle de *Rosine*.
Pour faire marcher cette représentation et pour cette fois seulement, M. HANOK, seconde basse, remplira le rôle de *Basile*, et M. BERNARD, celui de *Bartholo*.

Précédé de :

La meunière de Marly.

vaudeville en un acte, par MM. Mélesville et Duveyrier.

On commencera à 7 heures.

COURS DES FONDS PUBLICS.

PAR TÉLEGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam,

CE JOURD'HUI 3 JUIN 1848.

Cours de clôture à 5 heures et demie.

Pays-Bas.	— Dette active.	2 1/2 0/0	41 9/16
	Dito dito	3 »	48 1/4
	Dito dito	4 »	63 7/8
Espagne.	— Ardoins de L. 510.	5 »	9 9/16
	Dito intérieur L. 510	3 »	16 1/2
Russie.	— Emprunt Hope 1798 & 1816.	5 »	91 1/4
Autriche.	— Certific. Métalliques.	2 1/2 »	28

Les fonds Hollandais et Russes plus fermes cependant avec peu d'affaires. Ardoins sans animation.

Bourse d'Amsterdam du 2 juin.

Dette act... 2 1/2	41 1/2	Portug. à L^e. 3		Pern.....6	18 3/4
Dito dito..... 3	47 5/8	Dito dito..... 4	14 1/2 7/8	Grenade.....1	12 3/4
Dito en liq.... 3		De int. à Canto		Venez.....2 1/2	
Dito dito..... 4	62 1/2	O. russe Hope. 5	90 1/2 5/8		
Emp des I.-O. 4	61 1/2	Dito dito..... 5	89 1/2 7/8	**Changes.**	
S. d'Am.... 3 1/2		Certific. dito. 5	74 1/2 75 1/2		
Soc. de C... 4 1/2		Dito Hope..... 5	85 1/2 85	Paris court.....	
Lac de Harl.. 5		Dito Stieglitz. 5	85 1/2 85	Paris 2/m.....	
C de f^r du R. 4 1/2	66	Cert. à Hamb. 5		Madrid 3/m....	
Ch. de fer Holl.	55	Insc. au gr.-l. 6	48 1/4	Lisbonne 3/m.	
Belgique.... 4 1/2		Certific. dit... 6		Gênes 2/m.....	
Dito..... 2 1/2		Pologne Cert. 4		Napels 2/m.....	
D^e Rothsch. 2 1/2		Lots Pol. fl. 300		Vienne 6/8.....	
Esp. Ard. 85 l. 5	9 1/16 1/8	Dito dito fl. 500	137 1/2	Francfort 6/8..	
Dito de 5101. 5	9 1/16	Amer. Phil. 5. 6		S-Pétersb. 2/m.	
Dito Piéc. c. 5	9 1/16 1/8	Dito int. de 5.		Londres court.	11.97 1/2 A
Dito.....3	22 1/2	Autr. Mét..... 5		2/m...	11.87 1/2 A
D^e int. à 6 m. 3	16 7/16	Dito.....2 1/2	27	Hamb. Court..	34 1/2 A
Coup. Ardoins	6 3/16 1/8	Goll. et C^e.....5		2/m...	34 1/8 A
Passive.....		Dito.....4	67		
Deferred.....		Brz.....5			
Dett. diff. à P.		N. Mexic.....5			

Les intégrales ont un peu fléchi, affaires assez animées. — Les autres fonds Hollandais n'ont presque pas varié, avec transactions limitées.

Les Espagnols plus offerts. — Les fonds Russes et Autrichiennes stationnaires.

Bourse d'Anvers du 2 juin.

Belgiq. C de la bq. B. 2 1/2		Prusse. Dtol. à Berl. 1852	
Cert. de la soc. g. R. 2 1/2	33	Naples. Cert. Falconst. 5	
Emprunt 3			
Dito 4		**Changes.**	
Dito 4 1/2	61 à 60 1/2 A.		
Dito de 1840. 5	66 1/2 P.	Amsterdam court.	1/4 à 3/8 av.
Dito 1842 5		2/m.	
Hollande. Dette act. 2 1/2		Rotterdam court.	3/8 à 1/2 av.
Autriche. Métallique. 5		2/m.	
Dito 2 1/2		Paris court.	
Lots de fl. 250 emp. 1839		2/m.	
Dito de fl. 500		Londres court.	25.60 P.
Pologne. Lots de fl. 300.		2/m.	
dito de fl. 500		Hambourg court.	185 1/2 P.
Bade. Lots de fl. 50 1840.		2/m.	
Dito 1845		Francfort court.	211 214
Espagne. Dette active 1834	5 1/2 A.	2/m.	
Dette différée 1851		Escompte.	5 %
Dito passive 1834.			
Russie. Emp. à Ams. H. C^e 5			
Dito dito nouvel. . . 5			

Résumé de la Bourse (2 heures).

Il s'est traité très peu d'affaires aujourd'hui.

Bourse de Londres du 1 juin. — 4 heures.

	Argent.	Papier.		Argent.	Papier.
Consols. Comp.	83 7/8		Mexique.....	14 1/2	15 1/2
Dito en liquid.			Russie.....		
Belges.....			Colombie.....		
Hollande 5 p. c.			Danois.....		
Dito 4 p. c.	62	63			
Dito 2 1/2 p. c.	42	43	**Changes.**		
Péruviens.....	35	37	—		
4 p. c. portug.	16 1/2	17			
5 p. c. dit. 1834					
Brésiliens.....	68	70			
Det. act. esp. 5.	12	12 1/2			
Dito 5 p. c. ...	22	23			
Dito. différées.					
Dito. passive....	3 1/2	3 1/4			

Les affaires ont été très calmes.

A la clôture les consols un peu plus fermes à 84 à 1/4.

Bourse de Bruxelles du 31 mai.

Emp. 1840 5 p.	66 1/2	A	Act. S. Nat. 4p.			
» 1842 5 p. c.	66 1/2	A	» S. de Cou.			**Changes.**	
» 1834 4 1/2...	61 1/2	A	» B. de B. 4p.	57		
» 1836 4 p. c.	55	A	» E. 1841 5p.	92	A	Amsterd. c.	
» 1838 3 p. c.	45 1/2	A	» H. ind. 4 p.			Bruxelles	
Dette act. 2 1/2	33	A	» A. réun. 4p.			Hambourg	
S. G. et R. 2 1/2			» B. Fonc. 4.			Londres. »	
E. V. 1832 4 p.			Espag. Ardoin.			Paris. »	
» 1843 5 p. c.			» intérieur..				
Act. S. G 5 p. c.			Naples 5 p. c...				
» S. C. 4 1/2...			Romain 5 p. c.				

FRANCFORT 31 MAI.			BERLIN 31 MAI.			VIENNE 31 MAI.		
Métaliques.. 5	51 1/2	A	Obligat.. 31/2	69 à 1/2		Métalliques. 5	57 1/2	59 1/2
» ..4	55	A	Russ. (Roths.)	88		» ..4		
» ..3	42	A	Ch. de fer rhén.			» ..3	15	
» 2 1/2	26 1/2	A	» Aix à Maest			» 2 1/2		
Banque.....	920	A	Obl. de la S. C. H.			Emprunt 1834		
Emp 1834 fl 500	85 1/2	A	Banque de Prus			» 1839		
» 1839 fl 250	58	A				Ch. de fer Mind.		
Hollande 2 1/2	41	A	**Changes.**			» Jan Nivell	79 1/2	80 1/2
Espagnol ... 5	12 1/2	A	—			Act. de la Banq.	880	
Changes.						**Changes.**		
—						—		
Amsterd. court			Amst. court. .	144 1/2				
2/m ..			2/m. . .	142 1/2				
Berlin court...								
3/m...								
Hamb. court...								
2/m ..								
Londres court.								
2/m...								
Paris court.....								
3/m...								
Vienne court..								
3/m ..								

A LA HAYE, chez C. Van der Meer, *Spui*, N° 75.